

VILLE D'UGINE (SAVOIE) EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2024

Nombre	ae	(
municipa	aux:	

conseillers

Etaient présents :

En exercice:

Mambua

29 24

Présents : Votants: 25

Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO. Mme Aanès GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM. M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon

OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian

M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M.

CHEVALIER-

PERRIER, M. Eric FUSS, et M. Gérard ROHI.

Date de la convocation :

Le 29 octobre 2024

Etait représentée :

Mme Stéphanie LUSSIANA, ayant donné pouvoir à Mme Marie-

Thérèse BERGERET

Publication site internet:

Le 19 décembre 2024

Absents:

Mme Pauline BRESSE, Mme Caroline BRULEY, Mme Sophie

BIBAL et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET

Délibération n° 18

Rapporteur : Mme Françoise VIGUET-CARRIN

Objet : Don par les Consorts PERRIN-RAVIER à la Commune de parcelles de bois situées aux lieux-dits « La Combe » et « Sur les Essariaux »

Les consorts PERRIN-RAVIER ont fait part à la Commune de leur souhait de lui faire don de la parcelle cadastrée section L n° 269 (1762 m²) située au lieu-dit « La Combe » en zone NP du Plan Local d'Urbanisme ainsi que des parcelles cadastrées section L n° 375 (923 m²) -L n° 376 (28 m²) - L n° 377 (922 m²) et L n°378 (70 m²) situées au lieu-dit « Sur les Essariaux », en zone NP du Plan Local d'Urbanisme.

Compte-tenu de l'emplacement de ces propriétés d'une surface totale de 3705 m², il est opportun pour la Commune d'en devenir propriétaire en acceptant ce don.

Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le don par les Consorts PERRIN-RAVIER à la Commune.

- autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire Pour le Maire, Michel Chevallier, Adjoint au Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20241104-DE18-041124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2024 Publication : 07/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

